

tenait à la secte des frères bohêmes; orphelin de bonne heure et élevé par les jésuites, il s'était, jeune encore, converti au catholicisme. Son beau-frère, Charles de Zerotin, l'avait recommandé à l'empereur Mathias; il fit ses premières armes contre les Turcs et contre Venise. Il resta fidèle à l'empereur, lors de la rébellion du royaume et prit part à la bataille de la Montagne Blanche; il contribua également à la défaite de Béthlen Gabor. Personne ne profita plus que lui à la ruine de la Bohême.

En payement de dettes contractées au service de l'empereur, il avait reçu la principauté de Friedland, qui ne comprenait pas moins de neuf villes et de cinquante-sept villages. Il acheta à vil prix un grand nombre de domaines confisqués, et s'y constitua avec l'autorisation de l'empereur, une véritable souveraineté. Il obtint le droit de battre monnaie et de rendre la justice.

Quand le roi de Danemark entreprit de soutenir en Allemagne ses coreligionnaires réformés (1626-1629), Waldstein offrit à l'empereur de créer et d'entretenir une armée à ses frais. Il rassembla trente mille soudards avec lesquels il pénétra en Allemagne, ravageant tout sur son passage et se faisant accorder par l'empereur, en échange de ses services, tantôt le duché de Sagan (Zahan), en Silésie, tantôt le duché de Mecklembourg et le titre d'amiral de la Baltique. Waldstein inspire aux Allemands au dix-septième siècle la même terreur que Zizka et Procope à ceux du quinzième. Les alliés de l'empereur finissent par s'épouvanter de ses victoires et invitent Ferdinand à le rappeler. Il retourne à Prague et s'y bâtit un palais somptueux; à Jičín il entretient une cour aussi brillante que celle d'un souverain : soixante pages le servent; il a une garde du corps; des gentilshommes quittent le service de l'empereur pour s'attacher au sien.

Cependant le roi de Suède prend à son tour en main la cause du protestantisme. Pour résister à ce formidable adversaire, l'Allemagne n'a point de généraux : l'empereur est obligé de s'adresser à Waldstein, qui ne consent à reprendre les armes qu'après s'être fait reconnaître un droit absolu